

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1928

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance extraordinaire du 18 décembre 2024, le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 1928 décrétant l'imposition des divers taux de taxation, autres compensations ainsi que leur mode de paiement (exercice financier 2025)***

Ce règlement a pour objet de fixer les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2025.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 19 décembre 2024.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA